

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

VILLE DE COUZEIX

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le compte administratif 2023 du budget principal ; elle sera publiée sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2023 du Budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2023 du Budget principal devra être adopté en séance du conseil municipal le 10 avril 2024.

I.- LES RESULTATS 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté	500 000,00 €
Recettes 2023	9 578 242,07 €
Dépenses 2023	8 655 536,01 €
Résultat de l'exercice 2023	922 706,06 €
Résultat cumulé 2023	1 422 706,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement antérieur reporté	1 115 016,10 €
Recettes 2023	4 214 537,16 €
Dépenses 2023	5 268 117,67 €
Solde 2023	-1 053 580,51 €
Solde cumulé 2023	-2 168 596,61 €
RAR Recettes 2023	3 769 592,63 €
RAR Dépenses 2023	2 345 788,95 €
Solde des RAR 2023	1 423 803,68 €
Besoin de financement	744 792,93 €

La section de fonctionnement :

Le montant des dépenses est de 8 655 536.01 €
Le montant des recettes est de 9 578 242.07 €
Le résultat de l'exercice est donc de 922 706.06 €
L'excédent de fonctionnement reporté 2022 étant de 500 000 €, le résultat cumulé 2023 se monte à 1 422 706.06 €.

La section d'investissement :

Le montant des dépenses est de 5 268 117.67 €
Le montant des recettes est de 4 214 537.16 €
Le solde de l'exercice est donc de -1 053 580.51 €
Le déficit d'investissement reporté 2022 étant de 1 115 016.10 €, le solde cumulé 2023 est de - 2 168 596.61 €.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont :

Les dépenses engagées et non réalisées ou non réglées à la clôture de l'exercice (2 345 788.95 €).
Les recettes engagées et non perçues à la clôture de l'exercice (3 769 592.63 €).

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 744 792.93 € :

Somme du déficit cumulé d'investissement et du solde des restes à réaliser, soit :

$$-2 168 596.61 € + (3 769 592.63 € - 2 345 788.95 €) = - 744 792.93 €$$

II.- L'EXECUTION DU BUDGET 2023

A. VUE D'ENSEMBLE DE L'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES				
Dépenses	BP 2023	BP 2023 + DM	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2023 et le BP 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 708 392,00 €	2 503 392,00 €	2 296 194,83 €	-15,22%
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 715 240,00 €	4 875 240,00 €	4 860 046,80 €	3,07%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	388 550,00 €	388 550,00 €	385 180,01 €	-0,87%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	602 700,00 €	647 700,00 €	592 074,91 €	-1,76%
66 CHARGES FINANCIERES	215 220,00 €	215 220,00 €	165 260,71 €	-23,21%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	5 000,00 €	4 510,20 €	-9,80%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	8 635 102,00 €	8 635 102,00 €	8 303 267,46 €	-3,84%
<i>(042) 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS</i>	<i>0,00 €</i>	<i>14 832,23 €</i>	<i>14 832,23 €</i>	
<i>(042) 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</i>	<i>341 850,00 €</i>	<i>341 850,00 €</i>	<i>337 436,32 €</i>	<i>-1,29%</i>
<i>(023) VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>1 115 200,00 €</i>	<i>1 115 200,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 457 050,00 €	1 471 882,23 €	352 268,55 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 092 152,00 €	10 106 984,23 €	8 655 536,01 €	
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES				
Recettes	BP 2023	BP 2023 + DM	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2023 et le BP 2023
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 188 500,00 €	1 188 500,00 €	1 121 079,55 €	-5,67%
73 IMPOTS ET TAXES (Autres que produits des 3 taxes)	630 425,00 €	630 425,00 €	572 957,28 €	-9,12%
73 IMPOTS ET TAXES (Produits des 3 taxes)	6 124 262,00 €	6 124 262,00 €	6 207 745,00 €	1,36%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 316 379,00 €	1 316 379,00 €	1 252 729,69 €	-4,84%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	65 527,00 €	65 527,00 €	65 072,33 €	-0,69%
013 ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00 €	30 000,00 €	84 717,71 €	182,39%
76 PRODUITS FINANCIERS	100,00 €	100,00 €	149,02 €	49,02%
77 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	12 181,98 €	12 181,98 €	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 410,00 €	30 410,00 €	49 653,96 €	63,28%
TOTAL DES RECETTES REELLES	9 385 603,00 €	9 397 784,98 €	9 366 286,52 €	-0,21%
<i>(042) 77 TRAVAUX EN REGIE</i>	<i>200 000,00 €</i>	<i>200 000,00 €</i>	<i>199 998,01 €</i>	<i>0,00%</i>
<i>(042) 77 MOINS VALUE</i>	<i>0,00 €</i>	<i>2 650,25 €</i>	<i>2 650,25 €</i>	
<i>(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>6 549,00 €</i>	<i>6 549,00 €</i>	<i>9 307,29 €</i>	<i>42,12%</i>
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	206 549,00 €	209 199,25 €	211 955,55 €	
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	9 592 152,00 €	9 606 984,23 €	9 578 242,07 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 092 152,00 €	10 106 984,23 €	10 078 242,07 €	

Les dépenses réelles totales de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 96.15 % de leur prévision au Budget primitif 2023. Ce taux de réalisation montre que les prévisions budgétaires ont été respectées.

Les recettes réelles totales de fonctionnement, (exclusion faite des cessions d'immobilisations qui ne sont jamais inscrites en fonctionnement au stade du Budget primitif), ont été réalisées à hauteur de 99.66 % de leur prévision au Budget primitif 2023.

A. 1 EVOLUTION 2023-2023 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2022 et les réalisations 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 006 908,97 €	2 296 194,83 €	14,41%
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 413 130,53 €	4 860 046,80 €	10,13%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	146 343,36 €	385 180,01 €	163,20%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	641 735,86 €	592 074,91 €	-7,74%
66 CHARGES FINANCIERES	254 931,35 €	165 260,71 €	-35,17%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	572,50 €	4 510,20 €	687,81%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	7 463 622,57 €	8 303 267,46 €	11,25%
<i>(042) 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)</i>	<i>1 335 674,49 €</i>	<i>14 832,23 €</i>	<i>-98,89%</i>
<i>(042) 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</i>	<i>301 640,19 €</i>	<i>337 436,32 €</i>	<i>11,87%</i>
<i>(023) VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 637 314,68 €	352 268,55 €	-78,48%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 100 937,25 €	8 655 536,01 €	-4,89%

LES DEPENSES REELLES :

Elles ont augmenté de 11.25 % par rapport à 2022.

➤ **Les Charges à caractère général :**

Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses portées au chapitre 011 et en 2023 elles représentent 27.6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont composées principalement de charges permettant le fonctionnement des services de la collectivité, il s'agit surtout :

- Des prestations de services diverses, de l'énergie, des combustibles, des carburants, des assurances, des denrées alimentaires, des fournitures et produits d'entretien du patrimoine, des diverses maintenances, des fournitures scolaires et administratives, des frais d'annonces et d'insertion, des frais de fêtes et cérémonies, des frais de publicité, des frais de transports, d'affranchissement, de télécommunication, des taxes foncières, etc

Ci-après le comparatif 2023-2022 des charges à caractère général :

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Dépenses	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2022 et les réalisations 2023
6042 Achats de prestations de service	143 468,55 €	157 916,04 €	10,07%
6045 Achats d'études, prestations de services	0,00 €	6 996,00 €	
60611 Eau et assainissement	22 181,30 €	22 280,71 €	0,45%
60612 Energie, électricité	193 884,51 €	257 574,99 €	32,85%
60621 Combustibles	133 018,18 €	362 028,98 €	172,17%
60622 Carburants	72 780,04 €	66 561,83 €	-8,54%
60623 Alimentation	373 492,36 €	422 754,46 €	13,19%
60624 Produits de traitement	2 199,20 €	655,67 €	-70,19%
60628 Autres fournitures non stockées	2 511,15 €	1 845,23 €	-26,52%
60631 Fournitures d'entretien	50 827,53 €	43 592,94 €	-14,23%
60632 Fournitures de petit équipement	243 991,22 €	252 541,30 €	3,50%
60636 Fournitures de vêtements	15 636,35 €	12 819,43 €	-18,02%
6064 Fournitures administratives	10 724,57 €	9 604,57 €	-10,44%
6067 Fournitures scolaires	39 078,63 €	35 702,05 €	-8,64%
6068 Autres matières et fournitures	1 814,60 €	0,00 €	
611 Contrats de prestation de service	47 789,41 €	44 551,48 €	-6,78%
6135 Locations mobilières	18 175,83 €	23 023,05 €	26,67%
61521 Entretien de terrains	16 910,00 €	17 080,00 €	1,01%
615221 Entretien et réparations - Bâtiments publics	77 367,75 €	25 299,96 €	-67,30%
615231 Entretien et réparations - Voiries	5 184,00 €	2 304,00 €	-55,56%
615232 Entretien et réparations - Réseaux	1 915,13 €	-345,00 €	-118,01%
61551 Entretien et réparations - Matériel roulant	32 590,24 €	37 133,16 €	13,94%
61558 Entretien d'autre matériel	13 934,86 €	24 889,15 €	1199,61%
6156 Maintenance	165 578,05 €	157 385,96 €	-4,95%
6161 Primes d'assurance multirisques	50 079,06 €	53 226,66 €	6,29%
6182 Documentation générale et technique	5 105,38 €	4 046,24 €	-20,75%
6188 Autres frais divers	85,00 €	0,00 €	-100,00%
6226 Honoraires	20 089,31 €	3 927,00 €	-80,45%
6227 Frais d'actes et de contentieux	29 077,74 €	17 694,00 €	-39,15%
6231 Annonces et insertions	2 164,16 €	5 756,52 €	165,99%
6232 Fêtes et cérémonies	49 423,37 €	54 734,83 €	10,75%
6236 Catalogues et imprimés	1 690,00 €	5 936,18 €	251,25%
6237 Publications	10 196,00 €	9 698,00 €	-4,88%
6238 Divers (publicité, publication, relations publiques)	19 874,14 €	18 904,07 €	-4,88%
6247 Transports collectifs	23 073,10 €	23 992,98 €	3,99%
6251 Voyages et déplacements	3 444,51 €	1 571,24 €	-54,38%
6261 Frais d'affranchissement	15 929,38 €	15 113,42 €	-5,12%
6262 Frais de télécommunications	34 432,45 €	36 600,37 €	6,30%
627 Services bancaires et assimilés	2 118,34 €	3 797,02 €	79,25%
6288 Autres services extérieurs	21 986,29 €	20 564,34 €	-6,47%
63512 Taxes foncières	33 087,28 €	36 436,00 €	10,12%
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 006 908,97 €	2 296 194,83 €	14,41%

On constate une augmentation de 14.41 % des charges à caractère général, due aux hausses et baisses constatées sur les différents postes budgétaires de ce chapitre de dépenses.

Les hausses sont essentiellement observées sur les postes suivants :

- Les achats de prestations de service avec + 14 447 € (+ 1 917 € sur le séjour ski, + 20 190 € / dispositif voisins vigilants et solidaires, concertation aménagement urbain, analyse financière, accès centre culturel, + 4515 € / JVS gestion du temps, rendez-vous passeport ONLINE).
- L'énergie électrique avec + 63 690 €, les combustibles avec + 229 000 €, cette hausse étant toutefois minime par rapport à ce qu'elle aurait pu être. Les restrictions énergétiques mises en place sur tous les bâtiments communaux, ont permis de contenir cette inflation.
- L'alimentation (+ 49 262 €), les petits équipements (+ 33 308 €), ont vu leur réalisation augmentée du fait d'une hausse importante de l'inflation.
- Les locations mobilières (+ 18 092 €), avec en 2023, la location du matériel de ski et d'un véhicule de transport.
- L'entretien de bâtiments publics (+ 49 183 €), l'entretien et réparation du matériel roulant (+ 4 542 €), l'entretien et la réparation d'autres mobiliers et matériels (+ 10 955 €).
- Les assurances (+ 3 147 €), les fêtes et cérémonies (+5 311 €), les catalogues et imprimés (+ 4 246 €)

Les baisses sont, quant à elles, essentiellement observées sur les postes suivants :

- Les fournitures d'entretiens (- 7 235 €), les vêtements de travail (- 2 817 €), les contrats (- 3 237 €), l'entretien des bâtiments publics (- 52 068 €) les travaux ayant été réalisés en régie, les maintenances (- 8 193 €).

En 2023, les principales charges à caractère général sont :

- Les denrées alimentaires pour près de 18.4 %, (18.6 % en 2022).
- Les combustibles pour près de 15.76 %, (6.6 % en 2022)
- L'énergie, l'électricité pour près de 11.21 %, (9.7 % en 2022)
- Les fournitures de petit équipement pour 10.99 %, (12.6 % en 2022).
- Les prestations de service pour 6.87 %, (7.15 % en 2022).
- Les maintenances pour 6.85 %, (8.25 % en 2022).

➤ **Les Charges de personnel :**

Elles ont augmenté de 10.13 % de 2022 à 2023, et ont été réalisées à hauteur de 103.3 % par rapport au budget primitif 2023, elles représentent 58.53 % des dépenses réelles de fonctionnement.

LES CHARGES DE PERSONNEL			
Dépenses	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2022 et les réalisations 2023
6218 Autres personnel extérieur	36 273,33 €	36 495,14 €	0,61%
64111 Rémunération principale personnel titulaire	1 930 755,17 €	2 164 654,71 €	12,11%
64112 NBI, SFT, indemnité de résidence	29 401,50 €	27 838,53 €	-5,32%
64114 Indemnité inflation personnel titulaire	7 500,00 €	0,00 €	-100,00%
64118 Autres indemnités	221 158,35 €	195 787,69 €	-11,47%
64131 Rémunération personnel non titulaire	760 349,80 €	870 691,88 €	14,51%
64134 Indemnité inflation personne non titulaire	5 700,00 €	0,00 €	-100,00%
64138 Autres indemnités	8 091,30 €	3 159,56 €	-60,95%
6417 Rémunérations des apprentis	1 813,32 €	6 397,22 €	252,79%
6451 Cotisation à l'URSSAF	543 254,00 €	578 426,47 €	6,47%
6453 Cotisations aux caisses de retraites	630 282,34 €	667 128,42 €	5,85%
6454 Cotisations aux ASSEDIC	30 658,00 €	34 202,14 €	11,56%
6455 Cotisations pour assurance du personnel	101 145,12 €	149 357,52 €	47,67%
6456 Versement au FNC et supplément familial	2 526,00 €	5 249,00 €	107,80%
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	8 181,15 €	4 364,10 €	-46,66%
6474 Versement aux autres œuvres sociales	19 326,00 €	19 965,29 €	3,31%
6475 Médecine du travail, pharmacie	960,64 €	694,54 €	-27,70%
6331 Versement mobilité	0,00 €	11 894,10 €	
6332 Cotisations au FNAL	0,00 €	3 539,95 €	
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	4 249,51 €	6 327,56 €	48,90%
6336 Cotisations CNFPT et CDG	71 505,00 €	73 872,98 €	3,31%
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 413 130,53 €	4 860 046,80 €	10,13%

La hausse observée entre 2022 et 2023 est essentiellement due à l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2023 de 1.81 %, du glissement vieillesse technicité et des avancements de grade du personnel communal, au remplacement de maladies ordinaires.

En 2023, Les principales charges de personnel sont :

- Les rémunérations (charges ouvrières comprises) du personnel titulaire pour 44.53 %
- (43.75 % en 2022).
- Les rémunérations du personnel non titulaire (charges ouvrières comprises) pour 17.91 %.
- (17.23 % en 2022).
- Les cotisations aux caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) pour 13.72 %.
- (14.3 % en 2022).
- Les cotisations à l'URSSAF pour 11.90 %.
- (12.3 % en 2022).

➤ L'atténuation de produits :

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS			
Dépenses	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2022 et les réalisations 2023
7014249 Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	168,00 €	
739118 Autres reversements de fiscalité	0,00 €	35 468,00 €	
739211 Prélèvement pour reversements de fiscalité - attributions de compensation	146 343,36 €	349 544,01 €	138,85%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	146 343,36 €	385 180,01 €	163,20%

En 2023, l'atténuation de produits a augmenté de 163.20 % par rapport à 2022. L'attribution de compensation négative à reverser à la CULM a augmenté de 138.85 % (+ 203 200 €). Cette année, la commune n'a pas eu de pénalité de par la loi SRU du fait du manque de logements sociaux sur la commune.

➤ Les autres charges de gestion :

Elles sont constituées principalement des indemnités versées aux élus de la collectivité, des subventions versées au CCAS, au budget logements, aux organismes de regroupement et aux associations de droit privé.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
Dépenses	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2022 et les réalisations 2023
6531 Indemnité des élus	103 003,80 €	104 736,50 €	1,68%
6532 Frais de mission des élus	109,10 €	0,00 €	-100,00%
6533 Cotisations de retraite des élus	18 851,86 €	15 438,47 €	-18,11%
6535 Formation des élus	380,00 €	95,00 €	-75,00%
6541 Créances admises en non valeur	0,00 €	0,00 €	
6542 Créances éteintes	806,97 €	315,88 €	-60,86%
657358 Subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités	4 670,51 €	4 807,34 €	2,93%
657362 Subvention au CCAS	265 000,00 €	230 000,00 €	-13,21%
657364 Subvention au budget logement	80 000,00 €	85 000,00 €	6,25%
65738 Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	11 708,35 €	19 253,97 €	64,45%
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	119 940,00 €	125 480,90 €	4,62%
6588 Autres charges diverses de gestion courante	37 265,27 €	6 946,85 €	-81,36%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	641 735,86 €	592 074,91 €	-7,74%

Les autres charges de gestion constituent une catégorie de dépenses importantes, elles représentent 7.13 % des dépenses réelles totales supportées par la commune en 2023. Elles ont diminué de 7.74 % de 2022 à 2023, cette variation est due aux hausses et aux baisses constatées suivantes :

Hausse de 5 000 € sur la subvention au budget logements inscrite au compte 657364, de 5 540 € sur les subventions aux associations inscrites au compte 6574 et de 7 545 € sur les subventions de fonctionnement aux autres organismes publics inscrites au compte 65738.

Diminutions de 35 000 € sur la subvention au CCAS inscrite au compte 657362, 30 318 € sur les autres charges diverses de gestion courante inscrites au compte 6588.

En 2023, les principales charges de gestion sont :

- La subvention au CCAS pour..... 38.84 %, (41.3 % en 2022).
- Les subventions aux associations de la Commune pour 21.19 %, (18.7 % en 2022).
- La rémunération des élus (charges comprises) pour 17.68 %, (19 % en 2022).
- La subvention au budget logements pour 14.35 %, (12.5 % en 2022).

➤ **Les charges financières :**

Elles sont constituées des intérêts des emprunts réglés en 2023, des intérêts courus non échus en 2023 et rattachés, des intérêts de ligne de trésorerie.

LES CHARGES FINANCIERES			
Dépenses	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2022 et les réalisations 2023
66111 Intérêts des emprunts	148 726,68 €	162 253,51 €	9,10%
66112 ICNE rattachés	-5 134,93 €	390,16 €	
6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	729,53 €	2 617,04 €	
666 Pertes de change	110 610,07 €	0,00 €	
66 LES CHARGES FINANCIERES	254 931,35 €	165 260,71 €	-35,17%

Elles ont diminué de 35.17 % par rapport à 2022. Les taux d'intérêts des emprunts ont augmenté de 9.10 %, l'emprunt en Franc Suisse est arrivé à échéance en 2022.

En 2023, elles représentent 1.9 % des dépenses totales et 1.99 % des dépenses réelles.

➤ **Les charges exceptionnelles :**

Elles sont passées de 572.50 € en 2022 à 4 510.20 € en 2023

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Dépenses	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2022 et les réalisations 2023
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	572,50 €	93,60 €	-83,65%
678 Autres charges exceptionnelles	0,00 €	4 416,60 €	
67 LES CHARGES EXCEPTIONNELLES	572,50 €	4 510,20 €	687,81%

LES DEPENSES D'ORDRE :

Les dépenses d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en « recettes d'ordre de transfert entre sections » en investissement.

➤ **Les sorties de l'actif et leur plus value lors des cessions d'immobilisations :**

Elles représentent la valeur comptable à l'actif des immobilisations cédées et la plus-value réalisée.

Elles connaissent une diminution de 98.88 % par rapport à 2022. Leur montant total est de 14 832.23 €.

En 2023, les opérations de sortie de l'actif communal et les plus-values enregistrées sont :

Un terrain de 298 m² sorti de l'actif pour sa valeur comptable de 2 389.96 lors de sa cession à un particulier, avec une plus value de 3 570.04 €.

Un terrain de 10067 m² sorti de l'actif pour sa valeur comptable de 8 8922.23 € lors de sa cession (avec une moins value de 2 650.25 €).
6 641.28 €.

Un véhicule Renault Scenic sorti de l'actif pour sa valeur comptable de 0 € lors de sa cession, avec une plus-value de 50 €.

➤ **Les amortissements :**

Ils présentent une hausse de 11.86 % par rapport à 2022. Leur montant est de 337 436.32 €.

➤ **Le virement à la section d'investissement :**

Il n'est prévu qu'au budget primitif, et ne donne pas lieu à écriture comptable sur l'exercice.

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement prévu au budget primitif, soit le résultat escompté à la clôture de l'exercice et futur autofinancement de la section d'investissement de l'année N+1.

A. 2 EVOLUTION 2022-2023 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Recettes	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2022 et les réalisations 2023
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 094 448,06 €	1 121 079,55 €	2,43%
73 IMPOTS ET TAXES (Autres que produits des 3 taxes)	716 311,24 €	572 957,28 €	-20,01%
73 IMPOTS ET TAXES (Produits des 3 taxes)	5 695 963,00 €	6 207 745,00 €	8,98%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 218 173,92 €	1 252 729,69 €	2,84%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	62 439,27 €	65 072,33 €	4,22%
013 ATTENUATION DE CHARGES	111 755,12 €	84 717,71 €	-24,19%
76 PRODUITS FINANCIERS	91,06 €	149,02 €	63,65%
77 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	790 139,70 €	12 181,98 €	-98,46%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 539,81 €	49 653,96 €	80,30%
TOTAL DES RECETTES REELLES	9 716 861,18 €	9 366 286,52 €	-3,61%
<i>(042) 77 TRAVAUX EN REGIE</i>	<i>198 980,25 €</i>	<i>199 998,01 €</i>	<i>0,51%</i>
<i>(042) 77 MOINS VALUE</i>	<i>545 534,79 €</i>	<i>2 650,25 €</i>	<i>-99,51%</i>
<i>(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>1 076,85 €</i>	<i>9 307,29 €</i>	<i>764,31%</i>
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	745 591,89 €	211 955,55 €	-71,57%
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	10 462 453,07 €	9 578 242,07 €	-0,75 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	330 000,00 €	500 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 792 453,07 €	10 078 242,07 €	-6,62%

LES RECETTES REELLES :

Elles ont diminué de 3.61 % par rapport à 2022.

➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses :

Ils regroupent l'ensemble des recettes découlant des services à la population telles que :

- La restauration scolaire et non scolaire, l'école de musique, les ALSH, la location du centre culturel, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances pour publicité dans le journal municipal, les concessions cimetières et tous les remboursements relatifs aux personnels mis à disposition de la CULM, ainsi que toutes les charges de fonctionnement supportées par le budget principal pour le compte de celle-ci.

Les tarifs de ces recettes sont institués par délibération par arrêté du Maire.

Ce chapitre a connu une augmentation de 2.43 % par rapport à 2022, le tableau ci-dessous va nous permettre d'étudier la variation constatée pour chacune des catégories des produits des services, du domaine et ventes diverses :

LES PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
Recettes	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2022 et les réalisations 2023
70311 Concessions dans les cimetières	13 036,64 €	22 551,81 €	72,99%
70312 Redevances funéraires	2 802,00 €	4 880,00 €	74,16%
70388 Autres redevances et recettes diverses (redevances d'occupation du domaine publique)	3 991,00 €	5 761,38 €	44,36%
7062 Redevances à l'école de musique	77 815,41 €	77 070,35 €	-0,96%
7066 Redevances aux centres de loisirs et divers séjours	255 535,36 €	303 865,88 €	18,91%
7067 Redevances au restaurant scolaire	322 393,71 €	361 731,81 €	12,20%
70688 Autres prestations de service (encarts publicitaires dans la revue et prestation de service repas personnes âgées)	71 342,60 €	75 749,00 €	6,18%
70846 Mise à disposition de personnel facturée à la CULM	290 192,00 €	211 945,57 €	-26,96%
70876 Remboursement de frais par la CULM	57 339,34 €	57 523,75 €	0,32%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 094 448,06 €	1 121 079,55 €	2,43%

Cette augmentation est essentiellement due à la hausse des tarifs, les variations sur ce chapitre sont décrites ci-après :

Une hausse sur les redevances des centres de loisirs et divers séjours de 18.91 % avec + 10 121 € pour le séjour ski et + 34 078 € sur les divers ALSH.

Une baisse de 78 247 € sur les remboursements par la CULM du personnel mis à disposition et des frais supportés par la commune pour les compétences voirie.

Une hausse de 39 338 € sur les redevances au restaurant scolaire et une hausse de 4 663 € de la prestation de services repas pour le CCAS.

Les principaux produits des services, du domaine et ventes diverses sont :

- Les redevances au restaurant scolaire (élèves, personnel, instituteurs, CULM et haltes garderies) pour 32.26 %, (29.5 % en 2022).
- Le remboursement par la CULM de la mise à disposition de notre personnel pour la compétence voirie, pour 18.9 % (26.5 % en 2022).
- Les redevances des parents pour les différents ALSH et séjour ski pour 27.1 %, (23.4 % en 2022).
- Les redevances des parents pour l'école de musique pour 6.87 %, (7.11 % en 2022).
- La vente de repas au CCAS pour les personnes âgées pour 6.10 %, (5.8 % en 2022).
- Le remboursement par la CULM des frais du service voirie..... 5.13 %, (5.2% en 2022).

Les impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes :

IMPOTS ET TAXES AUTRES QUE LE PRODUIT DES 3 TAXES			
Recettes	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2022 et les réalisations 2023
73212 Dotation de solidarité communautaire	62 907,00 €	17 877,00 €	-71,58%
73223 Fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales	175 298,00 €	167 306,00 €	-4,56%
7323 Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	1 885,78 €	1 916,65 €	1,64%
7336 Droits de place	4 231,10 €	10 379,56 €	145,32%
7363 Impôts sur les cercles et maisons de jeux	705,45 €	49,77 €	-92,94%
7368 Taxe locale sur la publicité extérieure	65 451,90 €	67 774,60 €	3,55%
7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	347 398,01 €	292 636,70 €	-15,76%
7388 Autres taxes diverses (taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles)	57 434,00 €	15 017,00 €	-73,85%
73 IMPOTS ET TAXES AUTRES QUE LE PRODUIT DES 3 TAXES	715 311,24 €	572 957,28 €	-19,90%

Ce poste regroupe :

-La dotation de solidarité communautaire instaurée en 2020 par la CULM, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de place et les impôts sur les spectacles.

Il a diminué de 19.9 %, cette variation est essentiellement due :

A une forte baisse de la dotation de solidarité communautaire, en 2022, une part d'un excédent de reversement de TVA perçue par la CULM avait été reversé aux communes membres, son montant pour COUZEIX était de 45 742€.

A une augmentation de 2 322€ sur la taxe locale sur la publicité extérieure.

Une forte baisse de la taxe aux droits de mutation (- 54761 €), des autres taxes diverses (- 42 417 €).

Les principaux impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes sont :

- La dotation de solidarité communautaire pour3.12 %, (8.79 % en 2022).
- La taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur les terrains devenus constructibles pour 51.7 %, - (56.7 % en 2022).
- Le FPIC pour29.2 %, (24.5 % en 2022).
- La taxe locale pour la publicité extérieure11.82 %, (9.14 % en 2022).

Les impôts directs (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) :

Ils ont augmenté de 8.98 % en 2023 par rapport à 2022.

Leur montant est de 6 207 745 €. Ils représentent 66.27 % des recettes réelles et 61.59 % des recettes totales du budget de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous retrace leur calcul pour 2023 et leur évolution par rapport à 2022.

Le produit des 3 taxes et son évolution 2022-2023			
Libellé	2022	2023	Evolution 2023/2022
Revalorisation totale	5,61%	7,78%	38,68%
Reval physique TFB	2,21%	0,68%	-69,23%
Coef reval légal TFB	3,40%	7,10%	108,82%
Tx TFB départemental			
Taux TFB	40,85%	40,85%	
TFB base	12 642 819	13 616 285	7,70%
TFB produit	5 141 788 €	5 562 252 €	8,18%
Taux TFNB	103,76%	103,76%	0,00%
TFNB base	129 726	139 864	7,81%
TFNB produit	134 604 €	145 123 €	7,81%
Taux TH	13,82%	13,82%	0,00%
TH bases			
dont résidences secondaires	346 500	613 230	76,98%
Produit TH	47 886 €	84 748 €	76,98%
Coefficient correcteur	1,067417	1,067417	0,00%
Effet sur TFB (Produit TFB*0,067417)	346 644 €	374 119 €	7,93%
Effet sur Alloc Comp Usines (Produit Alloc comp usines * 0,067417)	5 015 €	5 166 €	3,01%
TOTAL Effet Coefficient Correcteur	351 659 €	379 285 €	7,86%
SOUS TOTAL	5 675 938 €	6 171 409 €	8,73%
Rôle supplémentaires	20 025 €	36 336 €	
TOTAL GENERAL	5 695 963 €	6 207 745 €	8,98%

En 2020, le premier acte de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mis en œuvre progressivement depuis 2018, s'est achevé. La loi de finance 2020 a introduit des nouvelles modifications en prévision du second acte de cette suppression.

En 2020, elle a été effective pour 80 % des contribuables au niveau national, et la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale a été appliquée au 20 % des contribuables restants par tiers à compter de 2021 et ce, jusqu'en 2023. (Ils en ont été exonérés en 2021 à hauteur de 30 %, puis à 65 % en 2022 et à hauteur de 100 % en 2023).

Les collectivités locales ont perçu la taxe d'habitation jusqu'en 2020, avant de recevoir à compter de 2021 des produits en remplacement.

Cette perte de ressources a été compensée par le transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties à compter de 2021.

Cependant, au niveau d'une commune, le montant transféré de TFPB n'était pas nécessairement équivalent au montant de TH sur les résidences principales perdu ; si celui-ci était supérieur, la commune était dite « surcompensée » et s'il était inférieur la commune était alors « sous-compensée ».

Afin de garantir à toutes les communes une compensation à l'euro près du montant de TH sur les résidences principales supprimé, un mécanisme d'équilibrage prenant la forme d'un coefficient correcteur a neutralisé les surs ou sous-compensations.

Ce coefficient correcteur a été calculé en 2021, il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune. Il résulte du rapport entre les produits fiscaux avant et après la réforme.

Ce coefficient a été calculé sur les taux appliqués en 2017 et sur les bases 2020, et se montait à 1.067417 pour COUZEIX, qui fait partie des communes dites « sous compensée ».

A partir de 2021, la commune n'a plus perçu de produit de taxes d'habitation sur les résidences principales, celui-ci ayant été remplacé par le produit des bases prévisionnelles de taxe foncière sur le bâti par la somme des taux de taxe foncière sur le bâti de la commune voté en 2021 et celui du département 2020, soit (21.89 % + 18.96 % = 40.85 %).

La loi de finance 2021 prévoyant la baisse de 50 % des bases de taxe sur le foncier bâti des usines, des allocations compensatrices ont été perçues en remplacement.

En 2023, le produit total des impositions directes, s'élève à 6 207 745 € en augmentation de 8.98% par rapport à 2022.

La revalorisation nationale des bases de taxes foncières pour 2023 était de 7.10 % contre 3.4 % en 2022, leur revalorisation physique était de 0.68 % contre 2.21 % en 2022. Le montant des bases de taxes foncières 2023 est de 13 616 285 € contre 12 642 819 € en 2022, en augmentation de 7.7 %.

En ce qui concerne les bases de taxe foncière non bâti, son montant est de 139 864 €, en augmentation de 7.81 % par rapport à celles de 2022. Le produit TFNB se monte à 145 123 €.

En 2023, seules les bases des résidences secondaires soient 613 230 €, sont soumises à la taxe d'habitation, son taux de 13.82 %, le produit de taxe d'habitation 2023 s'élève à 84 748 €.

L'application du coefficient correcteur a généré les produits supplémentaires de 374 119 € (5 562 252 € x 0.067417) sur le produit de taxe foncière « bâti » et de 5 166 € (76 627 € x 0.067417) sur le produit des allocations compensatrices de taxe foncière « bâti » Usines.

Il est à noter qu'au budget primitif 2022, il avait été prévu un prélèvement direct sur les contributions directes de 36 000 €, qui correspondait aux bases des contribuables dégrévées de TH en 2020 par la différence des taux de TH 2020-2017. Or, ce prélèvement a été repoussé en 2023 est son montant a été 35 468 €.

➤ **Les dotations et participations :**

Elles sont constituées des recettes issues de la DGF (dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation et dotation de solidarité rurale), des participations de l'état, du département, de la caisse d'allocations familiales, et des dotations de compensation fiscale.

Le tableau ci-après nous retrace leur évolution 2022-2023 :

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
Recettes	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Ecart en % entre les réalisations 2022 et les réalisations 2023
7411 DGF - Dotation forfaitaire	568 422,00 €	577 398,00 €	1,58%
74121 DGF - Dotation de solidarité rurale 2ème fraction	157 942,00 €	186 689,00 €	18,20%
74127 DGF - Dotation nationale de péréquation	110 183,00 €	113 954,00 €	3,42%
744 FCTVA	7 781,66 €	7 682,68 €	-1,27%
7461 Dotation générale de décentralisation	45 360,00 €	0,00 €	-100,00%
74718 Participation Etat - Autres	68 251,76 €	107 277,08 €	57,18%
7473 Participations départements	18 926,00 €	18 529,00 €	-2,10%
7478 Participations - Autres organismes (CAF et MSA)	114 828,50 €	112 144,93 €	-2,34%
7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	173,00 €	471,00 €	172,25%
74832 Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Compensations du département pour l'utilisation des installations sportives par le collège)	37 664,00 €	33 760,00 €	-10,37%
74834 Etat - Compensations au titre des exonérations des taxes foncières	88 532,00 €	94 714,00 €	6,98%
7488 Autres attributions et participations	110,00 €	110,00 €	0,00%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 218 173,92 €	1 252 729,69 €	2,84%

Elles représentent 13.37% des recettes réelles de fonctionnement, et 12.43% des recettes totales.

En augmentation de 2.84 %, les principales variations enregistrées entre 2022 et 2023 sont les suivantes :

Une augmentation de 8 976 € sur la DGF forfaitaire.

Une augmentation de 28 747 € sur la dotation de solidarité rurale.

Une augmentation de 3 771€ sur la dotation nationale de péréquation.

Une augmentation des dotations de l'Etat de 39 025 €, (+ 17 597 € de participation au titre du recensement de la population 2023, / + 50 000 € participation pour un Conseiller Numérique France Service) / Convention 2022-2023, / + 5 635.98 € pour la mise en place de capteurs de CO2 dans les écoles / + 15 370 € sur l'indemnisation des passeports et CNI pour la mise en place de la deuxième station biométrique/+3 500 € sur les remboursements du service minimum pendant les grèves des instituteurs).

Une augmentation des allocations compensatrices de l'Etat de 3 529 €, avec essentiellement une hausse de 2 462 € sur celles relatives à la taxe professionnelle des usines.

Une diminution de 2 683 € sur les participations de la CAF et de la MSA.

Une diminution de 3 904 € de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle.

Les principales dotations et participations sont :

- Les 3 DGF pour.....70 % (68.7 % en 2022).
- Les participations de la CAF pour les divers centres de loisirs pour8.9 % (9.4 % en 2022).
- Les compensations d'exonération de taxes foncières pour7.56 % (7.3 % en 2022).
- Le fonds départemental de taxe professionnelle pour2.69 % (3.1 % en 2022).

➤ **Les autres produits de gestion courante :**

Ce sont principalement :

- Les revenus des immeubles (inscrits à l'actif du budget principal de la commune) pour 27 476.81 €, le remboursement par le CCAS des frais lui incombant et supportés par le budget principal pour un montant de 30 000 €.

Ce chapitre a augmenté de 4.22 % entre 2022 et 2023 du fait de remboursement des charges des locations plus importantes dues à l'inflation.

➤ **Les atténuations de charges :**

Ce sont, les remboursements par les assurances des frais de personnel en longue maladie, en congé maternité et en accident du travail, ceux-ci ayant fortement diminué (- 13 837 €).

il est à noter qu'en 2022 l'indemnité inflation payée aux agents en janvier a été intégralement remboursée par l'Etat pour un montant de 13 200 €.

Ce chapitre a diminué de 24.19 % entre 2021 et 2022.

➤ **Les produits de cession d'immobilisations :**

En 2023, leur montant est de 12.181.98 €,

Les cessions 2023, sont :

Un terrain de 298 m² cédé à un particulier pour 5 960 €.

Un terrain de 10 067 m² cédé pour 6 171.98 €

Un véhicule Renault Scenic cédé pour 50 €.

➤ **Les produits exceptionnels**

Ils connaissent une forte augmentation en 2023 (+80.3 %), celle-ci est essentiellement due à des remboursements de sinistres qui ont augmenté de 23 627 €, à la régularisation d'électricité de fin de contrat d'un montant de 5 494.€. Il est à noter qu'en 2022, un montant de 6 004.94 € avait été perçu provenant du dispositif de soutien exceptionnel de reversement partiel et exceptionnel par le SEHV du T.C.C.F.E.T (Taxe communale sur la consommation finale d'électricité) pour palier à la hausse importante du coût de l'électricité suite à la guerre en Ukraine.

Les recettes d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en dépenses d'ordre de transfert entre sections, en investissement.

➤ **Les travaux en régie :**

Pour un montant de 199 998.01. €.

➤ **Les moins-values sur cessions :**

Pour un montant de 2 650.25 €.

Les moins-values sont :

Moins-value de 2 650.25 € sur la cession d'un terrain de 10 067 m².

➤ **La quote-part des subventions des biens amortissables transférée en fonctionnement :**

Pour un montant de 9 307.29 €.

➤ **Les transferts de charges :**

En 2020, le gouvernement a autorisé les collectivités à étaler certaines charges de fonctionnement à caractère général liés à la COVID-19, pour COUZEIX, elle se sont élevées à 66 050.90 €.

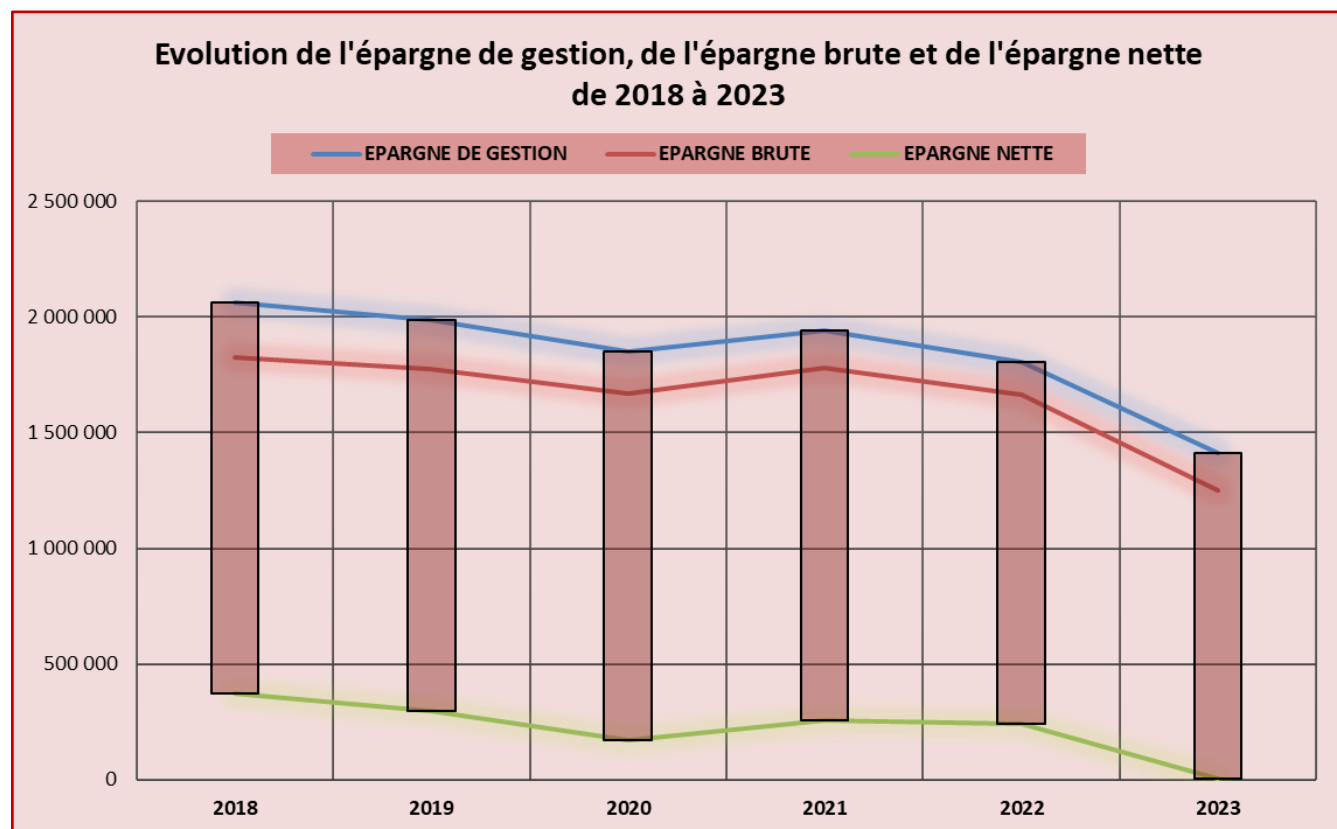
Cette opération d'étalement se traduisant par un transfert de cette charge par le biais du compte de recettes d'ordre 791 vers les dépenses d'investissement au compte d'ordre 4815, et un début d'amortissement sur 5 ans à compter de 2020.

En 2021, c'est l'indemnité de 43 127.10€ à verser à l'ODHAC suite à l'abandon du projet rue Jean Moulin, qui a été imputée à ce compte, pour connaître elle aussi, un début d'amortissement dès 2021. En 2022 et 2023, il est normal que ce poste soit à zéro.

L'AUTOFINANCEMENT

Le tableau et le graphique ci-dessous permettent d'évaluer la progression de l'épargne de gestion, l'épargne brute (CAF) et de l'épargne nette depuis 2018 :

TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES FINANCIERES DE 2018 A 2023							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation entre 2023 et 2022
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie)	6 672 928 €	6 567 163 €	6 727 648 €	6 787 522 €	7 264 642 €	8 103 269 €	11,54%
Dont DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie) HORS INTERÊTS DE LA DETTE	6 438 874 €	6 357 078 €	6 545 486 €	6 626 030 €	7 121 051 €	7 940 625 €	11,51%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Recettes réelles diminuées des cessions d'immobilisations)	8 500 867 €	8 342 087 €	8 409 791 €	8 575 951 €	8 926 722 €	9 354 105 €	4,79%
EPARGNE DE GESTION	2 061 993 €	1 985 009 €	1 864 305 €	1 949 920 €	1 805 671 €	1 413 480 €	-21,72%
INTERÊTS DE LA DETTE	234 054 €	210 085 €	182 162 €	161 492 €	143 592 €	162 644 €	13,27%
EPARGNE BRUTE	1 827 939 €	1 774 924 €	1 669 167 €	1 788 428 €	1 662 079 €	1 250 835 €	-24,74%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL	1 456 032 €	1 476 626 €	1 500 268 €	1 522 432 €	1 421 749 €	1 246 306 €	-12,34%
EPARGNE NETTE	371 907 €	298 298 €	168 899 €	265 996 €	240 330 €	4 529 €	-98,12%



En 2023, la Commune aura perdu 24.74% de capacité d'autofinancement par rapport à l'année précédente.

B. VUE D'ENSEMBLE DE L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Dépenses	RAR 2022 + BP 2023	RAR 2022 + BP 2023 + DM	Réalisations 2023	Ecart en % entre réalisations 2023 et (RAR 2022 + BP 2023)	RAR 2023	Crédits restants
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 698,00 €	63 698,00 €	18 624,37 €	-63,97%	21 024,00 €	24 049,63 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	28 055,00 €	28 055,00 €	0,00 €	-100,00%	28 055,00 €	0,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	245 759,20 €	513 349,20 €	431 205,33 €	75,46%	23 180,42 €	58 963,45 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 705 991,07 €	5 795 251,07 €	3 341 087,12 €	-29,00%	2 272 129,53 €	182 034,42 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 031 503,27 €	6 400 353,27 €	3 790 916,82 €	-24,66%	2 344 388,95 €	265 047,50 €
10 REVERSEMENT TROP PERCU FCTVA	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €		1 400,00 €	0,00 €
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 246 500,00 €	1 246 500,00 €	1 246 305,90 €	-0,02%	0,00 €	194,10 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 246 500,00 €	1 247 900,00 €	1 246 305,90 €	-0,02%	1 400,00 €	194,10 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	206 549,00 €	209 199,25 €	211 955,55 €	2,62%	0,00 €	-2 756,30 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	206 549,00 €	209 199,25 €	211 955,55 €	2,62%	0,00 €	-2 756,30 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	39 410,00 €	39 410,00 €	18 939,40 €	-51,94%	0,00 €	20 470,60 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	39 410,00 €	39 410,00 €	18 939,40 €	-51,94%	0,00 €	20 470,60 €
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 115 017,00 €	1 115 017,00 €	1 115 016,10 €			0,90 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 638 979,27 €	9 011 879,52 €	6 383 133,77 €	-16,44%	2 345 788,95 €	282 956,80 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Recettes	RAR 2022 + BP 2023	RAR 2022 + BP 2023 + DM	Réalisations 2023	Ecart en % entre réalisations 2023 et (RAR 2022 + BP 2023)	RAR 2023	Crédits restants
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	385 456,07 €	1 511 122,07 €	422 732,04 €	9,67%	1 369 592,63 €	-281 202,60 €
16 EMPRUNTS	3 996 156,20 €	4 165 340,20 €	1 500 000,00 €	-62,46%	2 400 000,00 €	265 340,20 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	4 381 612,27 €	5 676 462,27 €	1 922 732,04 €	-56,12%	3 769 592,63 €	-15 862,40 €
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	563 000,00 €	563 000,00 €	630 392,61 €	11,97%	0,00 €	-67 392,61 €
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 191 515,00 €	1 191 515,00 €	1 191 515,82 €	0,00%	0,00 €	-0,82 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	170,00 €	59 170,00 €	98 688,74 €		0,00 €	-39 518,74 €
024 PRODUITS DE CESSION	6 222,00 €	22 622,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00 €	22 622,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 760 907,00 €	1 836 307,00 €	1 920 597,17 €	9,07%	0,00 €	-84 290,17 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	341 850,00 €	341 850,00 €	352 268,55 €	3,05%	0,00 €	-10 418,55 €
023 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 115 200,00 €	1 115 200,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00 €	1 115 200,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 457 050,00 €	1 457 050,00 €	352 268,55 €	-75,82%	0,00 €	1 104 781,45 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	39 410,00 €	39 410,00 €	18 939,40 €	-51,94%	0,00 €	20 470,60 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	39 410,00 €	39 410,00 €	18 939,40 €	-51,94%	0,00 €	20 470,60 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 638 979,27 €	9 009 229,27 €	4 214 537,16 €	-44,83%	3 769 592,63 €	1 025 099,48 €

B. 1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES REELLES :

➤ Les dépenses d'équipement :

Leur taux de réalisation est de 75.34 % par rapport au (Budget primitif 2023 + RAR 2022). Cependant, les restes à réaliser « dépenses engagées juridiquement mais non mandatées avant la fin de l'exercice » seront reportés sur l'exercice 2024, leur montant est de 2 344 388.95 €, ce qui correspond à une réalisation « théorique » des dépenses d'équipement de 121 % par rapport à nos prévisions 2023.

Le tableau ci-dessous décrit les dépenses d'équipement et les restes à réaliser 2023.

DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT DEPENSES 2023		
Dépenses	Réalisations 2023	RAR 2023
2031 Etudes	0,00 €	21 024,00 €
2051 Concessions et droits similaires	18 624,37 €	0,00 €
20 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 624,37 €	21 024,00 €
2041512 Subventions d'équipement	0,00 €	28 055,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	28 055,00 €
2118 Autres terrains	10 660,63 €	0,00 €
2132 Immeubles de rapport	115 489,20 €	0,00 €
2135 Installations générales, agencements, aménagement des constructions	152 068,74 €	0,00 €
2151 Réseaux de voirie	293,56 €	2 135,00 €
21 ACQUISITIONS FONCIERES + RESEAUX DE VOIRIE	278 512,13 €	2 135,00 €
21568 Autres matériel et outillages d'incendie	372,00 €	0,00 €
21571 Matériel roulant de voirie	3 030,20 €	0,00 €
21578 Autres matériel et outillages de voirie	1 041,60 €	2 160,00 €
2158 Autres matériels et outillages techniques	6 453,97 €	0,00 €
2182 Matériel de transport	22 638,56 €	0,00 €
2183 Matériel de bureau et informatique	44 424,40 €	0,00 €
2184 Mobilier	31 735,33 €	1 708,86 €
2188 Autres mobilier matériel	41 747,26 €	0,00 €
CP - Autorisations de programme Construction d'un Pole Culturel Multi-Activités - 2184	1 249,88 €	17 176,56 €
21 MOBILIER MATERIEL	152 693,20 €	21 045,42 €
2313 Immobilisations en cours - Constructions	961 430,02 €	244 428,97 €
2315 Immobilisations en cours - Installations matériel et outillages techniques	256 952,55 €	95 025,04 €
238 Avances sur commandes d'immobilisations	0,00 €	19 600,01 €
CP - Autorisations de programme Construction d'un Pole Culturel Multi-Activités - 2313	7 676,67 €	95 107,23 €
CP - Autorisations de programme Construction de bâtiments industriels aux services techniques - 2313	474 694,11 €	64 885,09 €
CP - Autorisations de programme Construction de l'école maternelle Dolto 2 - 2313	1 517 181,95 €	1 747 088,75 €
CP - Autorisations de programme Construction de l'école maternelle Dolto 2 - 238	123 151,82 €	5 994,44 €
23 TRAVAUX DIVERS	3 341 087,12 €	2 272 129,53 €
TOTAL GENERAL	3 790 916,82 €	2 344 388,95 €

➤ **Les dépenses financières :**

Elles sont composées :

- Du remboursement du capital des emprunts pour 1 246 305.90 €.

LES DEPENSES D'ORDRE :

Les opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en recettes d'ordre de transfert entre sections en fonctionnement.

➤ **Les travaux en régie :**

Pour un montant de199 998.01 €.

➤ **La quote-part des subventions aux biens amortissables transférée en fonctionnement :**

Pour un montant de9 307.29 €.

➤ **Transfert de charges de fonctionnement à étaler :**

En 2022, il a été transféré à la section d'investissement l'indemnité de résiliation du projet ODHAC pour procéder à son amortissement pour un montant de 43 127.10 €.

Cette opération d'étalement s'est traduite par un transfert de cette charge exceptionnelle par le biais du compte de recettes d'ordre 791 vers les dépenses d'investissement au compte d'ordre 4815, et par un début d'amortissement sur 5 ans au compte d'ordre 6812 à compter de 2021. En 2022, il n'y a eu aucun transfert de ce type.

Les opérations d'ordre patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement):

Ces opérations se retrouvent en recettes d'ordre à l'intérieur de la section en investissement.

Elles correspondent à des intégrations :

-De travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (par exemple les travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV).

-D'avances payées aux entreprises avant démarrage de travaux (celles-ci sont défalquées des premiers certificats pour paiements).

B. 2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES REELLES :

➤ Les recettes d'équipement :

Le tableau ci-dessous décrit les recettes d'équipement 2023 et leurs restes à réaliser :

DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT RECETTES 2023		
Recettes	Réalisations 2023	RAR 2023
Subvention FIPD 4 gilets pare balle	1 587,00 €	0,00 €
1311 SUBVENTIONS ACTIFS AMORTISSABLES - ETAT	1 587,00 €	0,00 €
Subvention CAF équipement ALSH	0,00 €	2 400,00 €
1318 SUBVENTIONS ACTIFS AMORTISSABLES - AUTRES	0,00 €	2 400,00 €
Subvention Fonds Vert rénovation énergétique restaurant scolaire	66 058,98 €	154 137,62 €
Subvention Fonds Vert remplacement parc luminaires	46 406,16 €	108 281,04 €
1321 SUBVENTIONS ACTIFS NON AMORTISSABLES - ETAT	112 465,14 €	262 418,66 €
CTD Travaux rénovation Ecole maternelle Jean Moulin	4 762,60 €	0,00 €
CTD Travaux d'aménagement locaux de stockage gymnase - 1ère tranche	0,00 €	16 261,00 €
CTD Travaux d'aménagement locaux de stockage gymnase - 2ème tranche	0,00 €	23 230,00 €
CTD Construction groupe scolaire Dolto - 1ère tranche	15 000,00 €	35 000,00 €
CTD Rénovation énergétique panneaux solaires thermiques restaurant scolaire	939,00 €	2 191,00 €
CTD Installation d'agrès Halle aux sports	0,00 €	11 100,00 €
CTD Rénovation énergétique Broussaud - 1ère tranche	0,00 €	12 500,00 €
CTD Rénovation énergétique du restaurant scolaire - 1ère tranche	7 314,00 €	17 066,00 €
CTD Extension bâtiment services techniques Océalim - 1ère tranche	9 000,00 €	21 000,00 €
CTD Installation panneaux photovoltaïques restaurant scolaire	1 246,50 €	2 908,50 €
1323 SUBVENTIONS ACTIFS NON AMORTISSABLES - DEPARTEMENTS	38 262,10 €	141 256,50 €
Subvention CAF Extension Jardin à Malices	13 174,54 €	276 825,46 €
Subvention CAF Transformation du préau ALSH	28 000,00 €	0,00 €
Subvention SEHV Diagnostic énergétique de 3 bâtiments	0,00 €	6 656,00 €
1328 SUBVENTIONS ACTIFS NON AMORTISSABLES - AUTRES	41 174,54 €	283 481,46 €
DETR Pôle Multi-Activités - 2ème tranche	0,00 €	31 264,83 €
DETR Aménagement locaux de stockage gymnase	0,00 €	40 656,99 €
DETR Panneaux photovoltaïques au Country	0,00 €	37 896,25 €
DETR Rénovation énergétique restaurant scolaire	34 453,26 €	80 390,94 €
DETR Construction groupe dolto - 1ère tranche	90 000,00 €	210 000,00 €
1341 DETR	124 453,26 €	400 209,01 €
PVR Aumenier (Villefélix)	15 000,00 €	0,00 €
1346 PARTICIPATIONS POUR VOITURE ET RESEAUX	15 000,00 €	0,00 €
DSIL Pôle Multi-activités	0,00 €	40 000,00 €
DSIL Panneaux photovoltaïques au Country	0,00 €	30 317,00 €
DSIL Construction groupe Dolto	60 000,00 €	140 000,00 €
DSIL Rénovation thermique des bâtiments communaux	29 790,00 €	69 510,00 €
1347 DSIL	89 790,00 €	279 827,00 €
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	422 732,04 €	1 369 592,63 €
1641 EMPRUNTS EN EUROS	1 500 000,00 €	2 400 000,00 €
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00 €	2 400 000,00 €
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	1 922 732,04 €	3 769 592,63 €

Elles comprennent :

-Les subventions versées pour 422 732.04 €, leur reste à réaliser pour 1 369 592.63 € et le reste à réaliser emprunt 2023 qui sera réalisé en 2024 pour 2 400 000 €.

Les recettes financières :

Elles sont composées :

- **Des dotations fonds divers et réserves :**

- le FCTVA pour 160 572.60 €, son montant 2022 était 162 266.59 €.

- les taxes d'aménagement pour 469 820.01 €, leur montant 2022 était 133 534.36 €.

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1) pour 1 191 515.82 €, son montant 2022 était de 1 535 156.19 €.

- **Des produits de cession d'immobilisations :** ils sont prévus uniquement au budget primitif et réalisés en recettes de fonctionnement au compte 775, puis transférés en recettes d'ordre de la section d'investissement.

LES RECETTES D'ORDRE :

Les opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en dépenses d'ordre de transfert entre sections, en dépenses de fonctionnement.

➤ **Les sorties de l'actif et leur plus-value lors des cessions d'immobilisations :**

Elles représentent la valeur comptable à l'actif des immobilisations cédées et leur plus-value réalisée.

➤ **Les amortissements :**

Leur montant total est de 337 436.32€ (Voir page 11).

➤ **Le virement à la section d'investissement :**

Il n'est prévu qu'au budget primitif, et ne donne pas lieu à écriture comptable sur l'exercice.

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement prévu au budget primitif, soit le résultat escompté à la clôture de l'exercice et futur autofinancement de la section d'investissement de l'année N+1.

Les opérations d'ordre patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement):

Ces opérations se retrouvent en recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

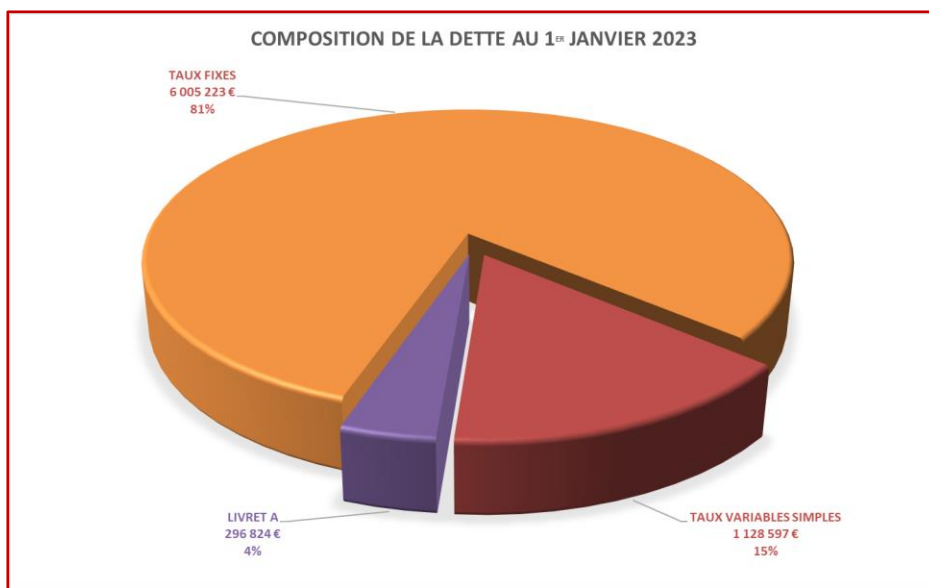
Elles correspondent à des intégrations :

-De travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (par exemple les travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV).

-D'avances payées aux entreprises avant démarrage de travaux (celles-ci sont défalquées des premiers certificats pour paiements).

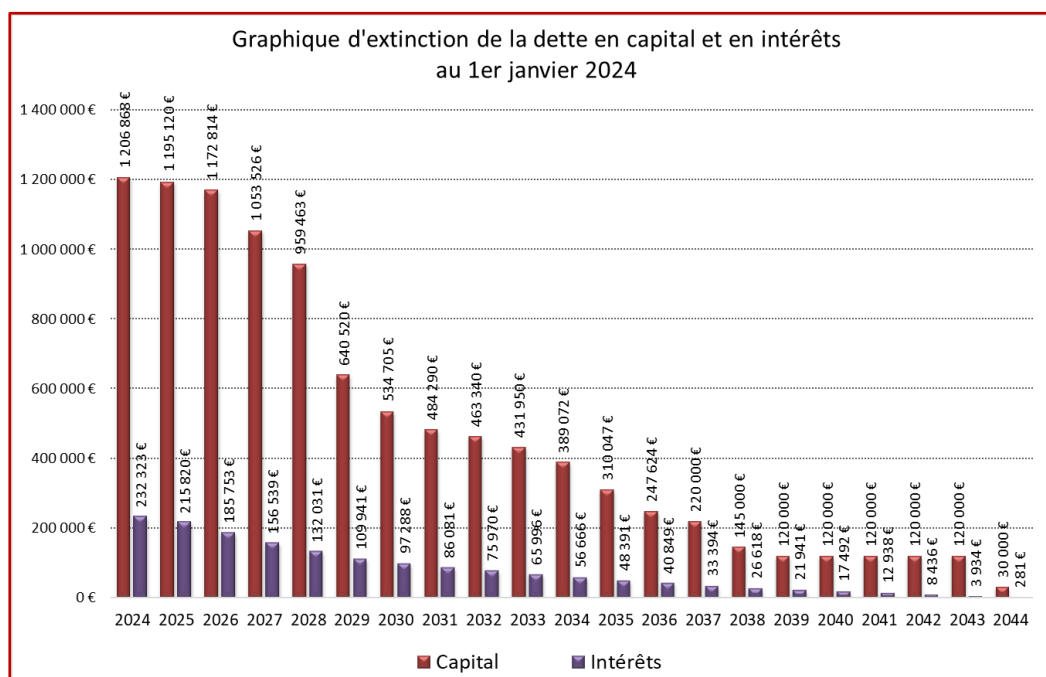
L'ETAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 était de 7 430 644 €, sa composition était la suivante :



Le remboursement de la dette en capital 2023 a été de 253 694 €, le capital restant dû de la dette au 1^{er} janvier 2023 est donc de 7 684 338 €.

Le graphique d'extinction de la dette au 1^{er} janvier 2024 est le suivant :



LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la commune se mesure à partir d'un ratio appelé « capacité de désendettement ».

Ce ratio rapporte l'épargne brute au stock de la dette et permet d'identifier, en nombre d'année d'épargne brute, l'endettement de la Commune.

Son évolution depuis 2018 est la suivante :

LES RATIOS D'ENDETTEMENT DE 2018 A 2023							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation entre 2023 et 2022
Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	21,50%	21,28%	19,88%	20,78%	18,62%	13,37%	-28,18%
Encours de la dette au 31.12	10 351 720 €	10 075 094 €	9 574 825 €	8 852 393 €	7 430 644 €	7 684 338 €	3,41%
Epargne brute	1 827 938 €	1 774 924 €	1 669 167 €	1 780 250 €	1 662 079 €	1 250 835 €	-24,74%
Encours de dette / Epargne brute	5,66	5,68	5,74	4,97	4,47	6,14	37,44%

INFORMATIONS STATISTIQUES ET FINANCIERES 2022

La population légale en vigueur à prendre en compte pour l'année 2023 est de **9 965 habitants**, les ratios obligatoires à présenter au compte administratif pour les communes de 5 à 10 000 hts sont les suivants :

LES RATIOS COMMUNAUX OBLIGATOIRES ET LEUR EVOLUTION DE 2018 A 2023							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation entre 2023 et 2022
Population	9 346	9 426	9 507	9 679	9 772	9 965	1,98%
Dépenses réelles de fonctionnement sur Population	714	697	708	701	743	813	9,44%
Recettes réelles de fonctionnement sur Population	910	885	883	885	913	939	2,81%
Produit des 3 taxes + AC sur Population	539	540	550	555	583	642	10,17%
DGF totale sur Population	88	87	86	85	86	91	5,64%
Encours de dette sur Population	1 108	1 069	1 007	915	760	771	1,46%
Dépenses d'équipement brut sur Population	172	346	343	168	221	393	78,01%

Il est à noter que dans ces ratios d'analyse financière, les dépenses réelles sont diminuées du montant des travaux en régie et les recettes réelles sont diminuées des cessions d'immobilisations.